

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

DELIBERATION N° DEL055-22

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 juin 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BONNIN-DESSARTS (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 17 juin 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 13 juin 2022)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Justine DE LOUBENS, en date du 23 juin 2022)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 23 juin 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 21 juin 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)

Absent excusé :

M. FABBRO Jacques

Madame Alix HUBERT et M. Stéphane GAMET ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Participation de la commune à une bourse attribuée à un étudiant palestinien.

Rapporteur : Sylvie CUSSIGH

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Consulat de France à Jérusalem et sa mission de coopération universitaire a récemment sollicité la commune pour la prise en charge de l'hébergement d'un étudiant palestinien dans le cadre d'une bourse d'études à coût partagé. Cet étudiant suivrait à l'INP de Grenoble le cursus de Master 2 « *Hydraulic and Civil Engineering* » au titre de l'année 2022-2023.

Désireuse de reprendre ses actions de coopération internationale avec la Palestine, la commune souhaite répondre favorablement à cette demande en réactivant ainsi le

partenariat conclu en 2013 et grâce auquel deux doctorants palestiniens avaient pu poursuivre leurs études à Grenoble.

Il sera donc pris attache avec le bailleur Société Dauphinoise d'Habitat (SDH) pour obtenir la mise à disposition d'un nouveau logement étudiant dont la commune acquittera le loyer et les charges à compter du mois de septembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser pour l'année universitaire 2022/2023, la prise en charge par la commune de l'hébergement d'un étudiant palestinien dans le cadre d'une bourse d'étude à coût partagé,
- de l'autoriser à signer tout document afférant à cette prise en charge, en particulier une convention de mise à disposition d'un logement étudiant avec le bailleur SDH,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2022, au chapitre 11, charges à caractère général.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 juin 2022.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.